



# Charges Patronales ! Ou Cotisations sociales Un instrument déterminant des luttes sociales

*A l'heure où Macron veut reverser aux salariés les cotisations sociales maladies et chômages sur le salaire net, pour augmenter le pouvoir d'achat !*

Il est opportun de rappeler qu'est-ce- que le salaire socialisé et que les cotisations sociales (salariale et patronal) ne sont ni un prélèvement, ni un impôt, ni une taxe., mais qu'elles sont une partie intégrante du salaire.

Le salaire, dans le modèle français, présente une double composante :

- ✓ L'employeur verse le salaire en deux parties, l'une, individuelle, au salarié (le salaire direct), le salaire net du bas de la feuille de paye.
- ✓ L'autre, collective, aux caisses de protection sociale (chômage, retraite, prévoyance, pension,...) le salaire indirect, les cotisations sociales proportionnelles au salaire direct.

**Le salaire direct et les cotisations sociales constituent un tout : le salaire socialisé.**

Le salaire socialisé permet la reconnaissance sociale de toutes les situations des travailleurs, actifs, chômeur, retraités, malades, handicapés,...  
Tous font partie de la population des salariés.

- Le chômeur est un travailleur privé d'emploi. Il perçoit un revenu de remplacement : l'indemnité de chômage.
- Le retraité est un travailleur âgé. Il perçoit un revenu de remplacement : la pension de retraite.

## **Une conception révolutionnaire.**

Le salaire est déterminé par un barème négocié au sein des conventions collectives : qualification/classification/valeur du point du coefficient de classification.

Dans ce principe révolutionnaire, le salaire n'a plus aucune relation avec le travail fourni, ni en quantité, ni en qualité, ni avec une quelconque mesure de productivité du travail, encore moins avec le résultat de l'entreprise mais seulement avec la qualification du travailleur.

Ce concept a toujours été remis en cause et combattue par le Medef et cela depuis sa création. Aujourd'hui encore de nombreux dispositifs qui ont été mis en place permettent aux entreprises de se dédouaner de leurs responsabilités.

Pour la CGT, " Réduire ou manipuler les cotisations (sous forme d'exonération, d'allègement ou par le biais de telle ou telle « réforme »),

**Union Départementale CGT Oise**

Bourse du Travail - Rue Fernand Pelloutier

BP 70355 - 60312 CREIL cedex 02

Tel : 03.44.55.01.57. – Fax : 03.44.55.00.20. Courriel : [contact@cgtoise.com](mailto:contact@cgtoise.com),

- C'est réduire ou manipuler le salaire. Ni plus, ni moins."
- C'est avant tout remettre en cause tout notre modèle sociétale fondé sur la solidarité nationale et intergénérationnelle.

En effet, à quoi serve les cotisations sociales !

Qu'elles soient salariales ou patronales, toutes les cotisations sociales désignent le salaire socialisé, c'est-à-dire la part de notre rémunération qui est mise dans un pot commun pour que chacun puisse être protégé contre les aléas tout au long de la vie.

Il comprend :

- la retraite fondée sur un modèle par répartition où chacun verse une cotisation en rapport à son salaire et permet ainsi de verser une allocation retraite aux salariés retraités afin de pouvoir continuer à vivre dignement, c'est ce que l'on appelle la solidarité intergénérationnelle.
- Les allocations sociales pour disposer d'une aide financière face aux charges familiales.
- L'assurance chômage lorsque l'on est privé d'emploi.
- Des minimas sociaux lorsque que l'on n'a plus d'assurance chômage.
- L'assurance maladie pour permettre à chacun de pouvoir se soigner.

Tous ces dispositifs sont la protection sociale. Elle digne l'ensemble des dispositifs qui permettre à chacun de faire face aux risques majeurs de l'existence et à leurs conséquences financières. Cette conception sociétale est issue du conseil nationale de la résistance : à la sortie de la second guerre mondiale dans un pays ruiné par quatre années d'occupation et c'est pourtant de ces ruines que sortira la sécurité sociale.

Le CNR élabore un programme complet visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existences dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail

**Donc les cotisations sociales ne sont pas une charge !!!  
Mais une juste répartition des richesses créées par le travail.**

Valeur créée par le travail (Valeur ajoutée)		
Salaire BRUT		Plus-Value
Salaire NET	Salaire socialisé	
	<b>Cotisations Salariales / Cotisations Patronales</b>	

Ensemble, le salaire Net et le salaire socialisé (cotisations Salariales +cotisations patronales) constituent le salaire réel.